

SAISON



1923

LES  
VOITURES  
CITROËN

**TARIF N° 4**

*(En vigueur à partir du 23 Mars 1923)*

CE TARIF ANNULE TOUS LES PRÉCÉDENTS

PRIX  
DES DIFFÉRENTS  
MODÈLES

ANDRÉ CITROËN, Ingénieur-Constructeur, 115-143, Quai de Javel, PARIS

# LA PREMIÈRE VOITURE FRANÇAISE CONSTRUITE EN GRANDE SÉRIE

## LA 10 HP

Nos prix s'entendent pour voitures complètes, avec démarrage, éclairage et avertisseur électriques, 5 roues garnies, trousse d'outillage.

**CHASSIS** nu, série .. .. . 13.200 fr.

### VOITURES DÉCOUVERTES

**TORPÉDO** 2 places, couleur vert mousse .. .. . 14.200 fr.

**TORPÉDO** 4 places, couleur gris souris.. .. . 15.200 fr.

**TORPÉDO** 4 places, " série luxe ", couleur bleu canon 16.950 fr.

Le torpédo luxe est livré avec équipement spécial " tourisme-luxe " moyennant un supplément de 1.500 francs. Cet équipement comprend : peinture au choix : havane, bleu foncé, verte ou jaune, garniture assortie à la peinture, pare-brise à l'arrière, phares spéciaux à grande puissance, avertisseur électrique (klaxon) de route, compteur kilométrique, montre 8 jours, coffre sur le marchepied, courroie porte-couverture.

**TORPÉDO** 3 places, sport, type " Caddy ", 3 couleurs au choix .. .. . 22.700 fr.

### VOITURES FERMÉES

**CONDUITE INTÉRIEURE** 3 places (dont une sur strapontin), couleur bleue .. .. . 18.700 fr.

**CONDUITE INTÉRIEURE** 4 places (avec 3 glaces de côté), couleur bleue. .. .. . 21.500 fr.

Supplément pour sièges avant mobiles : 600 francs.

**COUPÉ DE VILLE** grand luxe, avec 2 strapontins .. 23.700 fr.

**LANDAULET** grand luxe, avec 2 strapontins .. .. . 24.700 fr.

Ces deux derniers modèles sont fournis sans supplément de prix avec peinture au choix : bleue, havane ou verte. Ils sont munis de phares de luxe, avertisseur électrique (klaxon) de route, compteur kilométrique, montre. Ces voitures peuvent être livrées cannées moyennant un supplément de 600 francs.

L'impôt sur le chiffre d'affaires de 10 % (Luxe) est compris dans les prix ci-dessus.

## VOITURES DE TRANSPORT

**CAMIONNETTE** (400 kilos) .. .. . 14.950 fr.

**LA NORMANDE** (400 kilos) .. .. . 14.950 fr.

**LA BOULANGÈRE** (400 kilos) .. .. . 15.200 fr.

**VOITURE DE LIVRAISON** (400 kilos) .. .. . 15.350 fr.

**LANDAULET-TAXI** (modèle adopté par la C<sup>ie</sup> G<sup>ie</sup> des Taxis-Transports), 2 strapontins, porte brisée à l'avant pour malle, support taximètre .. .. . 24.700 fr.

## VÉHICULES A CHENILLES

**TYPE TOUS TERRAINS**, châssis nu .. .. . 23.700 fr.

— — — carr<sup>ie</sup> camionnette 4 places 26.700 fr.

— — — 8 places 28.700 fr.

**TYPE NEIGE**, châssis nu. .. .. . 25.700 fr.

— — — carrosserie camionnette 4 places .. .. 28.700 fr.

## LA 5 HP

**TORPÉDO** 2 places, allumage par magnéto, coul<sup>r</sup> jaune 9.550 fr.

**CABRIOLET** 2 places, couleur jaune ou havane .. 11.600 fr.

L'impôt sur le chiffre d'affaires de 10 % (Luxe) est compris dans les prix des 5 HP.

Nos prix s'entendent pour marchandises prises à nos Usines, 143, Quai de Javel, Paris. Le port et l'emballage sont obligatoirement payés par l'acheteur.

Aucun concessionnaire de la marque n'est autorisé à prendre ces frais à sa charge.

L'acheteur a la faculté de régler le transport à forfait et à raison de 1 fr. du kilomètre, ou de rembourser au concessionnaire le détail de tous les frais exposés, c'est-à-dire lettre de voiture, camionnage, etc.

# 60.000 VOITURES EN CIRCULATION. — PRODUCTION JOURNALIÈRE : 125 VOITURES

CATALOGUE DÉTAILLÉ ET NOTICES SPÉCIALES ENVOYÉS SUR DEMANDE. — CE TARIF ANNULE LES PRÉCÉDENTS.

## CONDITIONS DE VENTE

LES prix du tarif sont nets. Ils s'entendent pour marchandise prise aux usines André CITROËN, 143, quai de Javel, à Paris; les frais d'emballage et d'expédition sont à la charge de l'acheteur. Les voitures sont payables au comptant, au moment de la livraison à l'usine, sous déduction de l'acompte versé.

Les tarifs ne peuvent jamais être considérés comme une offre ferme des modèles qui y sont désignés. Seul le bon de commande qui fait mention de nos conditions particulières peut constituer un engagement de notre part.

Le constructeur garantit ses véhicules pendant un délai de six mois à partir de la date de la facture, contre tout vice de matière ou défaut de construction. Cette garantie ne peut s'étendre aux accidents provenant d'un manque de soin, d'un oubli, de l'inexpérience, ou d'une surcharge même passagère. Dans tous les cas, la responsabilité du constructeur, même en cas d'accidents de personnes ou de choses ayant pu résulter de vices ou défauts de construction, est, de convention expresse, strictement limitée à l'échange gratuit des pièces reconnues défectueuses par le Service Technique de ses Usines, à l'exclusion formelle de tous autres dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit.

Les pièces, dont le remplacement gratuit est demandé, devront être expédiées franco, pour examen préalable. L'échange ne pourra donner lieu à aucune indemnité ni participation quelconque du constructeur dans la main-d'œuvre nécessitée par le démontage et le remontage. Cette garantie ne s'applique pas aux pneumatiques et autres articles manufacturés en dehors des usines CITROËN, tout recours devant être adressé directement aux fabricants.

M. André CITROËN se réserve d'apporter à ses châssis, carrosseries et accessoires, toute modification qu'il considérera comme un perfectionnement ou un changement désirable.

Par contre, les nécessités de la fabrication en grande série ne permettent pas d'accepter des modifications aux types catalogués, ni le montage, dans nos ateliers, d'accessoires non spécifiés au tarif.

Le Tribunal de Commerce de la Seine sera seul compétent en cas de contestation entre M. André CITROËN et les acheteurs lui ayant passé commande directement. Toutes dispositions, telles que acceptations de règlement ou expéditions contre remboursement, n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.